

## Compte rendu de la réunion de la CRA du 22 mai 2018 à la MJC de Lézignan-Corbières à 19 heures.

**Présents :** Jean Loup ALBERT, Gilbert CATEL, Jean Claude DUCROS, Jean Claude FAUCH, Laurent POUGET, Gérard RIFFAUD, Patrick ROGERr, Johnny SALVETAT, Miguel VELASCO.

**Excusé :** François DUMONT

**Invité :** Florian MELLET

1- Ouverture de la séance à 20 h 15 après le repas pris en commun dans les locaux de la MJC avec un tour de table pour présenter les divers membres.

### 2- Répartition des tâches au sein de la commission :

- **Convocations JA1 championnat national :** L. POUGET ( côté est)  
G. RIFFAUD ( côté ouest)
- **Convocations JA1 , critérium et autres compétitions :** Jean Claude DUCROS ( côté est) , Gilbert CATEL ( côté ouest)
- **Formation AR,JA :** Président de la commission formation arbitrage. : **Jean Loup ALBERT** fo2 AN et JA, Formateurs : J.C. DUCROS fo1, F.DUMONT fo 2 JA, C.PLAS fo 1, I.LACHOQUE fo1 , P. ROGER fo2 AN ( côté est) D. et G.ESPIE fo. 2 et 3 JA, D. BUAT fo 1, A. BRUY fo1 (côté ouest).

**3 – Uniformisation du mode de fonctionnement de l’arbitrage sur tout le territoire de la Ligue :** ( suppression des différences existantes entre les deux anciennes commissions)

### Rôle de la CRA :

- Tenir un listing à jour de tous les cadres de l’arbitrage dans la ligue.
- Mettre à disposition des Juge-arbitres en fonction de leur grade lors des différentes compétitions organisées par la ligue Occitanie.
- Nommer des arbitres sur toutes les compétitions régionales : titres vétérans, finales par classement, coupe régionale des vétérans, titres individuels, si possible critérium...  
Faire en sorte qu’ils puissent officier aux niveaux départemental, régional et national.
- Faire un suivi de tous les cadres de l’arbitrage (organisation de supervision).
- Organiser en début de saison une réunion d’information de tous les cadres de l’arbitrage sur les nouvelles directives, règles et règlements de la saison à venir.
- Prévoir un minimum de 3 réunions annuelles des membres de la CRA

## **Objectifs de la CRA :**

- Motiver des candidatures aux formations d'arbitres et de juge-arbitres.
- Avoir des référents départementaux (CDA) : La CRA pourra les contacter pour faire le point sur les cadres de l'arbitrage dans leur département respectif.
- Communiquer, en début de saison, à tous les JA2 et JA3 les dates et lieux de chaque compétition pour qu'ils puissent se positionner.
- Il faut raviver la motivation des AR qui à l'origine, dans la plupart des cas, était l'obtention du grade de JA pour officier en club en les nommant sur des épreuves régionales.
- Il faut adapter les compétitions (critérium entre autres) au rôle du JA2.
- **La CRA demande l'instauration d'une concertation avec la Commission Sportive lorsqu'un changement des règlements la concernant est envisagé, ainsi que lors de la mise en place d'une compétition.**

### **4 – Le Juge-arbitrage neutre des championnats par équipes.**

- **La CRA demande l'annulation du vote de la suppression du juge-arbitrage neutre en PN et souhaite le retour du JA neutre en R1 pour la saison 2019-2020.**  
**Pour la R2, R3 et R4 un juge-arbitrage par un JA1 non joueur.**  
**Après consultation dans les autres ligues, c'est ce qui ressort en moyenne en France.**
- **Les clubs engagés en championnat par équipe sont tenus, par le règlement fédéral, d'avoir un JA pouvant assurer 7 prestations par saison. Cependant l'article N° 12 alinéa a) du règlement régional précise que si les clubs sont tenus d'assurer le juge-arbitrage des rencontres pour lesquelles ils sont désignés mais peuvent faire appel, en cas de besoin, à un JA d'un autre club.**  
**Pour cela, le listing des JA en activités sera communiqué, comme chaque année, via l'annuaire de la ligue, à tous les clubs d'Occitanie.**  
**Toutefois, les clubs resteront responsables de la présence du JA retenu et soumis à sanction en cas de défaillance de ce JA :**  
**1ère absence : 40 € - 2<sup>ème</sup> absence : 75 € - 3<sup>ème</sup> absence : 150 € et ainsi de suite pour les absences suivantes.**

### **5 Suivi de l'activité des arbitres et Juge-arbitres et obligation de recyclage**

- Patrick ROGER est chargé de ce suivi.
- Recyclage au-delà de 3 ans d'inactivité.
- Tous les cadres de l'arbitrage doivent remplir une fiche activité qui leur sera envoyée en début de saison et qu'ils auront à retourner en fin de saison sous peine d'être mis en inactivité et être obligés de faire un recyclage pour pouvoir réactiver leur grade.

### **6 - Indemnités arbitres et juge-arbitres**

Conformes à celles adoptées au dernier Conseil de Ligue

## **7 – Programme des formations à venir :**

Demande du CD des Pyrénées Orientales d'une formation AR /JA à PERPIGNAN.

Recensement : 12 /15 AR ET 18 JA1 environ.

Corinne MITTERAND, ancienne formatrice pourrait prendre en charge cette formation une fois recyclée.

Formations SPIDD : F Dumont, Danièle Buat et Jean Claude Fauch sont prêts à les assurer.

**Séance levée à 22 h 45.**

**Le secrétaire de séance**

**Jean Claude Ducros**

**Le Président**

**Gilbert Catel**